

● (2210)

Chez les enfants de 11 à 13 ans et les jeunes de 15 à 17 ans, on a découvert un pourcentage élevé de résistance à la maladie. Le pourcentage était moindre chez les enfants de 4 à 6 ans. On a constaté que chez ceux-ci seulement 65 p. 100 avaient des anticorps des trois types de virus de la poliomyélite. Dans presque tous les cas, les anticorps avaient été produits par le vaccin Salk. En outre, 74 p. 100 des enfants qui avaient reçu six doses du vaccin ou davantage avaient des anticorps des trois types. Un pourcentage élevé des enfants âgés de 11 à 13 ans et des jeunes de 15 à 17 ans avaient des anticorps au virus de la poliomyélite. On a conclu que cela provenait du fait que ces enfants avaient reçu en plus du vaccin Salk le vaccin Sabin lors de la campagne massive de 1962. En outre, certains d'entre eux avaient peut-être été immunisés par une faible infection antérieure.

Il est intéressant de constater que parmi ceux qui n'avaient pas été immunisés, trois sur six des enfants âgés de 11 à 13 ans et cinq sur sept des jeunes de 15 à 17 ans avaient des anticorps aux trois types de virus de poliomyélite.

D'après ce que j'ai appris, il semble qu'une dose de vaccin Sabin faisant suite à une immunisation réalisée avec le vaccin Salk, assurerait une protection efficace contre le virus de la poliomyélite. Il est vrai aussi qu'au cours des années on a utilisé de plus en plus le vaccin Salk surtout l'antigène de type 3 qui favorise la production d'anticorps. L'usage de l'antigène de type 2 a diminué au début de 1974.

Le vaccin Salk pourra enrayer les effets neuromusculaires de la polio dans presque tous les cas, mais ne prévient pas toujours les gastro-entérites ou les pharyngites que peuvent entraîner notamment les virus sauvages.

Une question gênante et qui doit être résolue, c'est de savoir si l'immunisation suffit à protéger contre la polio. Si l'on considère que seulement 65 p. 100 des enfants de 4 à 6 ans ont été immunisés, on peut conclure que cette protection n'est pas adéquate. Il se peut que les jeunes de 11 à 13 ans et de 15 à 17 ans soient mieux immunisés étant donné qu'ils peuvent avoir souffert d'une infection bénigne et qu'ils ont également été immunisés avec les vaccins Sabin et Salk. Les anticorps que produisent les enfants de 4 à 6 ans proviennent presque exclusivement de l'immunisation réalisée avec le vaccin Salk.

Il semble qu'il faudrait mener une campagne d'immunisation. Je suggère au ministre, en tant que ministre chargé de la santé au Canada, de favoriser la mise sur pied immédiate d'un programme d'immunisation. Alors, et alors seulement, serons-nous certains d'avoir fait ce qui s'impose, compte tenu de notre connaissance des virus de la polio qui paraît devoir être approfondie et qui fera l'objet d'un autre rapport la semaine prochaine. Je veux également rappeler au ministre que pour autant que je sache, à l'exception de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, toutes les provinces utilisent le vaccin Sabin.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ma réponse sera courte. Je conseille à mon collègue de se reporter aux commentaires que j'ai faits à ce sujet le 7 mai, comme en fait foi le hansard à la page 13276, pour répondre au député de Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles (M. Douglas).

Je voudrais remercier le député de signaler cette situation à la Chambre et au public canadien ainsi que l'importance de l'immunisation. Comme il le sait, depuis des années nous avons un programme universel et gratuit

L'ajournement

d'immunisation au pays. Je dois aussi signaler que nous avons assez de vaccin pour répondre à toutes les demandes.

Je suis aussi heureux que le député me fournisse l'occasion de souligner que ces vaccins ne sont pas efficaces pendant toute une vie; au bout d'environ cinq ans, il faut se faire vacciner de nouveau. Malheureusement, beaucoup l'ont déjà oublié.

Il y a deux ans, j'ai envoyé un rappel joint aux chèques d'allocations familiales, ainsi qu'un autre, l'été dernier. J'ai l'intention d'en renvoyer un qui sera joint au prochain chèque d'allocations familiales. J'espère que l'on pourra joindre une note aux chèques de juin pour attirer l'attention de la mère tout au moins, sur ce fait. Malheureusement ou heureusement, nous ne pouvons obliger les gens à se faire vacciner à grand renfort de police. C'est aux particuliers de s'en occuper et de se rendre compte de leurs responsabilités à cet égard. Je désire remercier le député qui m'a donné l'occasion d'insister encore sur ce point et de le rappeler à l'attention du public.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'EXTRACTION DU NICKEL DES FONDS MARINS—LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA MISE AU POINT D'UNE STRATÉGIE POUR LES NÉGOCIATIONS—LA POSITION PRISE PAR L'INCO

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, l'industrie du nickel au Canada pourrait se trouver très prochainement devant une crise qui conduirait au désastre les agglomérations et les ouvriers qui dépendent étroitement de ce minerai.

Lors de la récente Conférence sur le droit de la mer, les États-Unis qui sont notre principal partenaire commercial ont soumis un programme qui, s'il est appliqué, entraînerait d'ici 10 à 25 ans l'extinction de l'extraction du nickel au Canada. Le programme américain prévoit l'extraction du nickel des fonds marins au-delà d'une limite de 200 milles et place en fait l'industrie en dehors de la juridiction des nations ou des syndicats. Ce programme prévoit que la quantité de minerai extrait des fonds marins augmentera au minimum de 6 p. 100 par an, alors que la demande ne s'accroîtra pas à ce rythme.

Les augmentations actuelles de la production du nickel sont réparties actuellement entre les pays producteurs. Autrefois, le Canada assurait plus de la moitié des besoins du monde en nickel, mais cette tranche du marché s'est réduite au point où il n'assure plus maintenant qu'un peu plus de 30 p. 100 de ces mêmes besoins.

Selon Charles Elliott, directeur et ancien président de l'Association minière du Canada, une augmentation de la production de nickel, à partir de mines sous-marines, de l'ampleur envisagée par les États-Unis serait catastrophique pour l'industrie canadienne de l'extraction du nickel.

Or, on ne parle pas seulement d'une baisse des dividendes pour les actionnaires des sociétés, mais de l'existence de collectivités entières qui dépendent totalement de l'industrie de l'extraction du nickel. Nous parlons de la disparition de collectivités comme Thompson (Manitoba) et Fort Saskatchewan, de la destruction complète de la base économique du bassin de Sudbury, où se trouve ma propre circonscription, et la vôtre, monsieur l'Orateur. Dans cette seule région, INCO emploie 13,000 personnes et Falconbridge en emploie 4,000. Si l'on compte les familles des ouvriers et toutes les personnes travaillant dans le secteur des services dans le bassin, nous pouvons avoir une idée juste de l'incidence de telles réductions.